

7. Modification de la loi sur l'action sociale (deuxième lecture)

Monsieur le Président,
Chers collègues,
Madame et Messieurs les Ministres,

A de très nombreuses reprises, nous avons rappelé à cette tribune et en commission que pour la modification de la loi d'impôt fasse l'unanimité et soit acceptée par les milieux politiques et la population, il est important qu'elle soit avant tout juste et rassembleuse et comprenant un volet social. Et le financement des unités d'accueil, comprenez les crèches, proposé par le Gouvernement dans son message concernant cette modification en était une. Cette mesure prévoyait de « rapporter » pas moins de deux millions de francs, repartit entre l'État et les communes à raison de ~ 2/3 - 1/3 et permettant de financer le fonctionnement de ces structures. En fait un allègement qui ne profitait pas directement aux parents qui choisissent de confier leurs enfants à des crèches. Le seul avantage que nous y avons trouvé au départ était de forcer les entreprises concernées par la diminution de l'imposition à participer aux efforts que leurs employés-es déploient quotidiennement à trouver des solutions afin de satisfaire des emplois toujours plus exigeants en termes d'horaire et de flexibilité. Une forme d'encouragement détournée à l'égalité des sexes et des salaires !

C'est pourquoi, lors des premières séances en commission de l'Economie, nous avons maintenu un taux de 0.08% de prélèvement. Puis dans un deuxième temps, après la pause estivale, nous nous sommes ravisés et avons proposé aux autres groupes parlementaires un taux à 0,04 % qui représente un million de francs de moins à verser pour les entreprises concernées par la modification de la Loi d'impôt. Nous motivions cette nouvelle proposition en regard d'une compensation à notre suggestion, que nous maintenions, d'augmenter les allocations familiales de 35.00 CHF. La différence entre 0.08% et 0.04% représentait en fait la charge supplémentaire de l'augmentation de 5.00 CHF supplémentaires des allocations familiales. Le montant de 30.00 CHF proposé par le PCSI lors de la première lecture au Parlement

était à notre portée sans que les entreprises n'aient davantage à délier leurs bourses pour ce volet social.

Ne trouvant pas d'accord avec les autres formations politiques, nous nous sommes davantage battus pour une augmentation des allocations familiales que de défendre un principe qui au final ne servirait pas les familles. Après de longues discussions au groupe, la proposition de l'UDC concernant l'augmentation des déductions des primes des caisses-maladie nous semblait plus en adéquation avec notre philosophie.

C'est pour cette raison que le groupe parlementaire socialiste ne soutiendra pas la proposition du Gouvernement de prélever 0.08% sur les salaires des employeurs.

Merci de votre attention.

Delémont, le 4 septembre 2019

Jean-Daniel Ecoeur

Rapporteur pour le Groupe parlementaire socialiste